

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-EM-319-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-319 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 2 934 748 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE POMPAGE  
SAINT-VENANT, AFIN DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE  
2 010 748 \$**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 20 février 2024, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-EM-319-1 modifiant le règlement numéro 2021-EM-319 décrétant une dépense et un emprunt de 2 934 748 \$ pour la mise aux normes de la station de pompage Saint-Venant, afin de diminuer la dépense et l'emprunt d'un montant de 2 010 748 \$.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 mai 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 20 février 2024 » et à l'hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe